

AVIS DE PRESENTATION DE THESE EN SOUTENANCE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR

Madame Justine REVEILLAS

Présentera ses travaux intitulés :

« La protection du milieu marin au-delà des juridictions nationales »

Spécialité : Droit

Le 11 février 2022 à 14h00

Lieu :

**La Rochelle Université
Pôle Communication, Multimédia et Réseaux
Amphithéâtre Michel Crépeau
44 Av. Albert Einstein
17000 LA ROCHELLE**

Composition du jury :

M. BEURIER Jean-Pierre	Professeur Émérite, Université de Nantes
Mme CUDENNEC Annie	Professeure, Université de Bretagne Occidentale
Mme MAZÉ Camille	Chercheure, HDR, La Rochelle Université
Mme MICHELOT Agnès	Maitresse de conférences, HDR, La Rochelle Université
M. PRIEUR Michel	Professeur Émérite, Université de Limoges
M.SOHNLE Jochen	Professeur, Université de Lorraine

Résumé :

Le milieu marin situé au-delà des juridictions nationales représente la plus grande partie du volume océanique mondial, abritant une biodiversité riche, unique mais aussi extrêmement menacée. Ce milieu fait l'objet de pressions anthropiques croissantes, qui, cumulées au phénomène global du changement climatique, mettent le système de gouvernance international de protection du milieu marin à l'épreuve. Ces menaces sont révélées par les diverses disciplines des sciences de la nature, qui ne cessent d'alerter sur la nécessité de faire coïncider le régime juridique de protection du milieu marin avec le constat de l'urgence écologique. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer propose un cadre juridique général et instaure un zonage juridique qui distingue la haute mer de la Zone, opposant la liberté au patrimoine commun de l'humanité. Cette division juridique entre en conflit avec la réalité écologique du système Océan, marqué par la continuité. De plus, le statut juridique actuel des éléments de la biodiversité marine ne permet pas d'entrevoir une protection efficace, puisqu'elles demeurent des choses sans maître. En outre, les limites du cadre juridique reposent également sur une gouvernance fragmentée, composée d'une multitude d'acteurs et d'instruments qui adoptent une approche sectorielle de la protection du milieu marin. Face à ce contexte exceptionnel, les Nations Unies ont entamé des négociations en vue d'élaborer un nouvel accord de mise en œuvre de la Convention, destiné à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité située au-delà des juridictions nationales. Ces négociations nous démontrent les difficultés autour de la mise en balance des intérêts économiques et environnementaux. Elles représentent surtout une occasion unique de décloisonner notre approche de la protection du milieu marin, afin de tendre vers une approche solidaire qui intègre les connaissances écologiques et qui met en œuvre une gestion globale des espaces marins.